

Qui s'occupe du CDI ?

Mme Claudeau, la professeure documentaliste



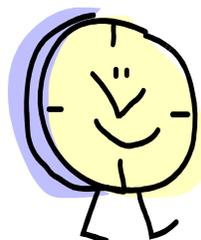
Son rôle est de **gérer et animer le CDI**, de **te conseiller dans tes lectures**, de **t'aider dans tes recherches**.

Elle **t'apprend à chercher l'information**, y compris sur Internet, et **le fonctionnement des médias**.

Elle **t'informe de l'actualité culturelle** et contribue à ton éducation culturelle, sociale et citoyenne.

Horaires d'ouverture

Lundi	9h00-12h15	13h15-17h
Mardi	8h30-12h15	13h15-17h
Jeudi	8h30-12h15	13h15-16h
Vendredi	8h30-12h15	13h15-17h



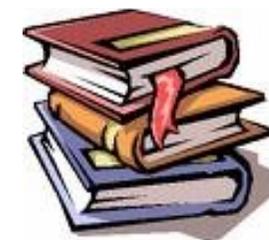
Certaines heures, le CDI est réservé à un groupe. Le planning hebdomadaire d'ouverture du CDI est affiché à l'entrée du CDI et communiqué aux assistants d'éducation.

Quand venir au CDI ?

Pendant une heure d'étude. Le CDI peut alors accueillir un maximum de 15 élèves.

Pendant la pause déjeuner, de 13h15 à 13h55. La professeure documentaliste vient chercher les élèves volontaires dans la cour de récréation. Le CDI peut alors accueillir un maximum de 20 élèves.

Lors d'une séance pédagogique prévue au CDI ou d'un club.



LE CDI

Centre de Documentation et d'Information



Collège Anne Heurgon-Desjardins

42 rue des Ecoles - B.P. 7
50210 Cerisy-la-Salle
02 33 46 79 25

Que trouve-t-on au CDI ?

Le CDI se compose de différents espaces :

- un espace de travail,
- un espace lecture,
- un espace informatique,
- un espace orientation.

Équipement informatique :

- sept postes informatiques destinés à la recherche et au travail, et connectés à Internet,
- des casques audio,
- une imprimante.



Ressources :

- Livres de fiction : romans, contes, nouvelles, théâtre, poésie, albums, bandes dessinées et mangas
- Livres documentaires
- Documentation sur l'orientation
- Périodiques d'actualité, culturels, de langue étrangère
- Dictionnaires et encyclopédies
- Manuels scolaires
- DVD, CD-Rom
- Internet

Pourquoi venir au CDI ?

- **Pour emprunter des documents.**
- **Pour lire sur place.**
- **Pour faire des recherches** : dans les documents du CDI ou avec les ordinateurs.
- **Pour se documenter sur ses centres d'intérêt.**
- **Pour s'informer sur l'orientation.**
- **Pour se former** à la recherche d'information et au fonctionnement des médias.
- **Pour participer à une animation** proposée au CDI.
- **Pour faire ses devoirs à l'aide des documents du CDI ou des ordinateurs.**



Les clubs du CDI

Club journal : participation au journal du collège

Club Japon : lecture de mangas, origami, dessins, découverte de la culture japonaise

Comment emprunter un document ?

Tu dois venir au bureau de la professeure documentaliste avec le ou les document(s) que tu souhaites emprunter, pour qu'elle enregistre ton prêt.

Les documents à rendre doivent être déposés dans la caisse sur le bureau.



Durée du prêt :

- **romans, contes, théâtres, poésies, nouvelles** : **3 semaines maximum**
- **bandes dessinées, albums, livres documentaires et périodiques** (revues et journaux) : **1 semaine maximum**

Nombre de prêts autorisé : **3 documents** à la fois.

Certains documents ne peuvent pas être empruntés : les documents sur l'orientation et les usuels (dictionnaires, encyclopédies, manuels, etc.).